

Immatriculation SIRET sur

Le Compte **Asso**

Le site officiel de gestion d'association



RÉGION ACADÉMIQUE
CENTRE-
VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports

Connectez-vous sur Le Compte Asso



Le Compte **Asso**

Le site officiel de gestion d'association



CONNEXION

Mot de passe oublié ?

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

Si vous n'avez pas encore de compte, cliquez sur « Créer un compte »



AJOUTER UNE NOUVELLE ASSOCIATION OU ÉTABLISSEMENT À CE COMPTE

SUIVI DES DÉMARCHES ▾

Association : [redacted]

Consulter/modifier les
informations
administratives →

Demander une subvention

Saisir les comptes-rendus

financiers (1)

Cliquez sur
« *Demander l'attribution d'un n° SIRET* »

Etape 1 de la demande :

Cette étape consiste essentiellement à vérifier que les informations affichées (données et documents), issues de la base du greffe des associations, sont à jour.

Les difficultés que l'on peut rencontrer :

- les informations affichées ne sont pas à jour : il est indispensable de faire une déclaration de modification au greffe des associations en ligne (via [le compte service-public.fr](https://lecompte.service-public.fr)) ou par courrier
- un problème de format de l'adresse qui apparait sous la forme d'une erreur qui invite à contacter l'assistance utilisateurs
- la saisie de la domiciliation est optionnelle

Etape 2 de la demande :

L'étape 2 consiste essentiellement à vérifier l'objet de l'association tel qu'il a été déclaré dans le RNA, et à saisir les activités principales de l'association.

Etape 3 de la demande :

Cette étape consiste à saisir l'adresse de correspondance de l'association, à attester la demande, et à la transmettre.

La demande est alors transmise à l'Insee qui la traite et si elle est validée, le n° Siren/Siret est attribué au bout de quelques jours. L'utilisateur est averti par courriel de l'attribution du n° Siren/Siret.

Les difficultés que l'on peut rencontrer :

- difficulté de saisie de la commune de l'adresse de correspondance : après avoir saisi le code postal, il faut saisir le début du nom de la commune en veillant à retirer la particule le cas échéant (exemple pour la ville de "Le Havre", il faut saisir "Havre") et pour les communes débutant par "Saint", il faut saisir "Saint-"
- oubli de transmettre la demande : si vous n'avez pas reçu de n° Siret au bout d'une semaine, vous avez probablement oublié de transmettre la demande. Il est possible de vérifier l'état de la demande : si elle est dans l'état "en cours de saisie", vous devez reprendre la saisie, et la transmettre

Siren / Siret : quelles différences ?

Siren : identifiant de 9 chiffres, attribué à chaque unité légale (ex : une association) ; il n'est attribué qu'une seule fois et n'est supprimé qu'au moment de la disparition de la personne juridique (ex : dissolution de l'association)

Siret : numéro d'établissement, composé de deux parties : le Siren à 9 chiffres et le NIC à 5 chiffres ; si l'association possède plusieurs établissements ou si elle change d'adresse, le NIC changera mais la partie Siren reste identique.

Siret
Ex : 111 222 333 00014
Siren NIC

Obtenir un numéro SIREN ou déclarer un changement

Une association n'est obligée d'obtenir un numéro siret que dans les 3 cas présentés ci-dessous.

⚠ Si elle ne rentre pas dans aucune de ces situations, elle n'a pas à demander son inscription au répertoire Sirene.

La démarche pour obtenir un numéro Siret ou déclarer un changement diffère selon ces 3 cas :



L'association souhaite embaucher un salarié



L'association est soumise au paiement de la TVA ou de l'impôt sur les sociétés



L'association souhaite recevoir des subventions

Pour OBTENIR son 1^{er} numéro Siret



S'adresser à l'URSSAF
(centre de formalités des entreprises – CFE)

www.urssaf.fr
(: 3957

S'adresser au Greffe du Tribunal de commerce (CFE du centre des impôts)

www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/c-hercher-greffe-tribunal-de-commerce.html

Se connecter sur le portail
<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Créer un compte et demander l'attribution d'un numéro Siret

Pour déclarer un CHANGEMENT (adresse, objet statutaire, nouvel établissement, dissolution...)



S'adresser à l'URSSAF
(centre de formalités des entreprises – CFE)

www.urssaf.fr
(: 3957

S'adresser au Greffe du Tribunal de commerce (CFE du centre des impôts)

www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/c-hercher-greffe-tribunal-de-commerce.html

S'adresser à l'INSEE
sireneasso@contact-insee.fr
<https://www.insee.fr/fr/information/1401387>

Joindre la copie du récépissé de déclaration de la modification (statuts, siège social) ou de la dissolution

Pour RETROUVER son numéro Siret



Pour savoir si votre association est immatriculée et/ou retrouver le numéro Siret d'un établissement : www.sirene.fr

Pour obtenir un avis de situation : <http://avis-situation-sirene.insee.fr>

Pour demander la CORRECTION du code APE attribué



S'adresser à l'INSEE : sireneasso@contact-insee.fr

Les formulaires de demande diffèrent selon que l'association possède un seul ou plusieurs établissements.

Ils sont disponibles sur www.insee.fr/fr/information/2015443